

Rapport annuel du représentant de la Commune de La Possession à l'assemblée délibérante

SPL Oser Pour l'Éducation II 2023



Table des matières

Rappel du contexte	4
1. PRESENTATION GÉNÉRALE DE LA SPL OSER POUR L'ÉDUCATION	5
2. EVOLUTIONS JURIDIQUES.....	7
2.1. Relations contractuelles avec la collectivité	7
2.1.1. Liste des contrats en cours avec la Commune de La Possession	7
2.1.2. Autres relations contractuelles	7
2.2. Evolutions statutaires et actionnariales	7
2.2.1. Evolutions statutaires	7
2.2.2. Autres évolutions	7
3. ACTIVITE DE LA SPL.....	8
3.1. Présentation générale de l'activité au cours de l'année 2023	8
3.1.1. Etat global des heures enfants réalisées	8
3.1.2. Les accueils sans hébergement	8
3.1.2. L'accueil périscolaire	9
3.1.4. Le mercredi jeunesse	9
3.1.5. La pause méridienne	9
3.2. Evolution qualitative des activités en 2023	10
3.2.1. Objectifs de l'année 2023	10
3.2.2. Les dispositifs d'accueil	10
3.2.3. Les actions phares de l'année	11
3.3. La politique tarifaire	12
3.4. Etat des ressources humaines et données sociales.....	12
3.4.1. Evolution des effectifs de la SPL	12
3.4.2. Les accords conclus en 2023	13
3.5. Gestion des risques.....	13
3.5.1. Principaux risques et incertitudes sur l'exercice 2023	13
3.5.2. Contrôle interne et externe.....	13
4. PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE LA SPL.....	14
4.1. Les produits d'exploitation	14
4.1.1. Le chiffre d'affaires	15
4.1.2. Les subventions d'exploitation	15
4.2. La masse salariale 2023.....	15
4.3. Résultats de la SPL	16

5. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT	17
5.1. Les évènements postérieurs à la clôture	17
5.2. Les orientations fixées pour l'année 2024	18
6. BILAN DE LA GOUVERNANCE	18
6.1. Actionnariat	18
6.2. Les dirigeants	19
6.2.1. Les administrateurs de la SPL	19
6.2.2. Les représentants à l'assemblée spéciale	19
6.2.3. Les représentants à l'Assemblée générale	19
6.3. Organisation de la gouvernance	19
6.3.1. Principe général	19
6.3.2. La gouvernance de la SPL en 2023	20
6.3.3. Rémunérations	20
6.3.4. Bilan des réunions de la gouvernance	20
6.4. Contrôle analogue	22
6.4.1. Modalités prévues par les statuts	22
6.4.2. Composition de la commission de contrôle analogue	22
6.4.3. Bilan du contrôle analogue	22

Rappel du contexte

Conformément à l'article L. 1524-51 du code général des collectivités territoriales, les représentants au conseil d'administration de la SPL Oser Pour l'Education (SPL OPÉ) présentent un rapport écrit devant le conseil municipal de la Commune de Saint-Denis.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- pour les représentants nommés au sein du conseil ou de l'assemblée de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- de renforcer le contrôle analogue, tel que défini par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société.;
- de s'assurer que la SPL OPÉ agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la Commune de la Possession.

Dans le respect de ces dispositions, le présent rapport est destiné à être transmis à la collectivité actionnaire pour délibération.

1 L'article L. 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle :

« Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte ».

1. PRESENTATION GÉNÉRALE DE LA SPL OSER POUR L'ÉDUCATION

Dénomination sociale :

Société Publique Locale Oser Pour l'Education

Appellation commerciale :

SPL OPÉ

Date d'immatriculation au RCS :

04 septembre 2019

Objet Social :

Extrait des statuts

ARTICLE 3 – OBJET

La Société a pour objet, dans le domaine de l'action sociale et de l'action socio-éducative, d'accompagner le développement des services aux habitants et à la famille en mettant en place, pour le compte des actionnaires, des services à destination des enfants, des jeunes, des aînés et des publics fragiles.

Elle pourra ainsi assurer notamment :

Le développement et la gestion de structures d'accueil de la petite enfance,

Le développement et la gestion de structures d'accueil périscolaires et d'accueils de loisirs,

Le développement et la mise en place d'offres de services à la personne

La mise en place et la gestion d'animations pour la jeunesse,

La réalisation de prestations de services dans les domaines précités

L'organisation de manifestations locales et d'événements ponctuels à destination des familles

Elle pourra également assurer la réalisation d'études et de toutes opérations qui sont compatibles avec ces domaines d'activités, qui se rapportent et/ou contribuent à la réalisation de son objet.

Ces activités sont exercées exclusivement pour le compte et à l'initiative des actionnaires de la Société, sur le territoire de ses membres, et pour autant qu'elles s'exercent dans le cadre de conventions conclues conformément aux dispositions d'ordre public.

D'une manière plus générale, la Société pourra passer toute convention appropriée et pourra accomplir toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières qui sont compatibles avec cet objet, qui s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Elle pourra également participer à un groupement d'intérêt économique, mais uniquement dans le cadre de la réalisation de l'objet susvisé et conformément aux pratiques conformes à la loi et aux règlements.

Capital social :

2 520 000 €

Secteur d'activité :

Action sociale sans hébergement

R.C.S. :

Immatriculé sous le N° 850 607 243 au RCS de Saint-Denis de la Réunion

Siège social :

. Jusqu'au 30 septembre 2023 : **07 ruelle sanséviéras- 97490 Sainte-Clotilde**

. A partir du 01 octobre 2023 : **200 Boulevard Jean JAURES – 97490 Sainte-Clotilde**

Téléphone :

0262 81 72 81

Nombre total d'administrateurs :

7

Présidente Directrice Générale :

Alexandra CLAIN

Directeur Général Délégué :

François ASERVADOMPOULE

Commissaire aux comptes titulaire :

Patrick PATCHEZ - Cabinet AUDIT CONSEIL PARTNERS

Les informations constituant ce rapport sont données sous réserve des éléments identifiés par la SPL OPE comme relevant du secret des affaires et vertu de l'article L. 151-1 du code de commerce, ainsi que des éléments donnés comme confidentiels par la présidente du conseil d'administration.

2. EVOLUTIONS JURIDIQUES

2.1. Relations contractuelles avec la collectivité

2.1.1. Liste des contrats en cours avec la commune de La Possession

Aucun contrat relatif à l'exercice 2023 n'a été conclu avec la commune de La Possession.

2.1.2. Autres relations contractuelles

- . Garanties d'emprunt de la Commune : **néant**
- . Avance en compte courant de la Commune : **néant**
- . Aides : **Néant**
- . Dividendes distribués aux actionnaires, dont la Commune : **néant**

2.2. Evolutions statutaires et actionnariales

2.2.1. Evolutions statutaires

En 2023, la SPL OPE a procédé à une modification de ses statuts relative au transfert de son siège social au 200 boulevard Jean JAURES, validée par le conseil d'administration du 04 juillet 2023, et approuvé en assemblée générale du 19 juillet 2023.

2.2.2. Autres évolutions

- . Modification de l'objet social : **néant**
- . Evolution de l'actionnariat : **néant**
- . Cession d'actions : **néant**
- . Modification du capital social : **néant**

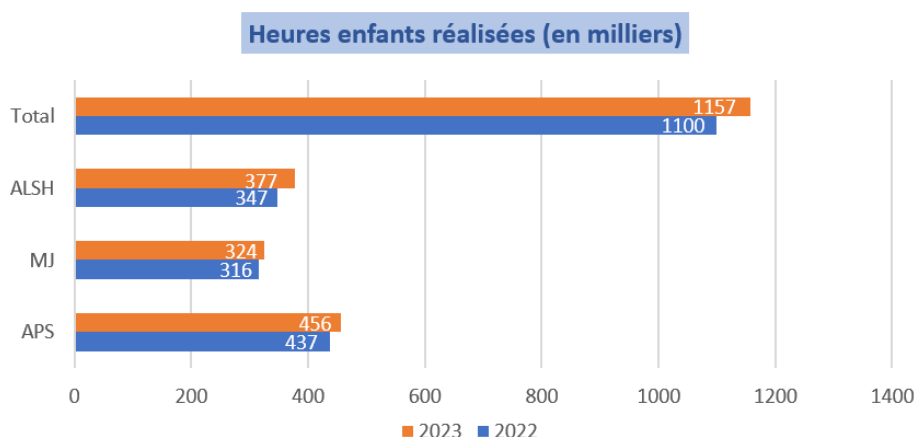
3. ACTIVITE DE LA SPL

Les données présentées dans ce chapitre concernent uniquement les actions réalisées sur la commune de Saint-Denis, aucune concession ou marché ayant été conclu avec la commune de la Possession.

3.1. Présentation générale de l'activité au cours de l'année 2023

3.1.1. Etat global des heures enfants réalisées

Le nombre d'heures enfants réalisées, principal indicateur de l'activité de la SPL, a enregistré une augmentation globale de 5% par rapport à l'année précédente. Ci-dessous les niveaux atteints pour chaque activité :



L'augmentation du nombre d'heures enfants concerne l'ensemble des activités, dans une proportion toutefois plus importante sur les dispositifs ASH.

3.1.2. Les accueils sans hébergement

Le nombre total d'heures enfants réalisées sur ces accueils augmentent de 9% par rapport à 2022. Les raisons conduisant à cette situation sont les suivantes :

► **une augmentation des effectifs accueillis par rapport à l'année précédente** ; Le nombre d'inscrits sur la totalité des dispositifs 2023 est supérieure de 5% à celle de 2022, les augmentations les plus importantes étant constatées sur les petites vacances, principalement celles d'octobre 2023.

► **la mise en place d'une semaine d'accueil supplémentaire en ASH juillet-aout** ; la SPL a proposé sur la semaine du 10 au 13 juillet 2023 un dispositif particulier « l'avant-première » sur 4 structures du centre-ville qui ont accueillies au total 170 enfants. Celui-ci a précédé le dispositif habituellement mis en place qui couvre une période de 18 jours.

► **la faiblesse relative des niveaux de présence enregistrés sur l'ASH de janvier et mars 2022**, due à l'impact de la crise sanitaire. Pour rappel, le pic épidémique avait été atteint sur l'île en janvier 2022. Cet impact s'est traduit principalement sur le premier trimestre 2022 par de nombreuses situations d'isolements individuels ou de groupe réduisant fortement le temps de présence des enfants sur les structures d'accueil ainsi que le nombre d'heures enfants réalisées sur la période.

En ce qui concerne la répartition des structures d'accueil sur le territoire, la SPL OPE a proposé des accueils sur :

- 21 structures en moyenne pendant les grandes vacances ;
- 19 structures en moyenne pendant les petites vacances.

De manière globale, le nombre de structure utilisées pour les dispositifs vacances diminue de 9 % par rapport à 2022 en raison des difficultés liées à l'obtention des locaux (travaux, indisponibilité du PV de la Commission de Sécurité et d'Accessibilité).

3.1.3. L'accueil périscolaire

On observe une augmentation de 4% du nombre d'heures enfants par rapport à 2022. Cette situation s'explique par :

► **un nombre de jour de fonctionnement plus fort en 2023** ; on note un jour supplémentaire dans le calendrier en 2023, et deux jours de fonctionnement en moins en 2022 dus aux fermetures liées aux alertes cycloniques.

► **l'impact de la crise sanitaire sur le S1-2022**, entraînant une faiblesse relative des niveaux de présence, et donc des heures enfants réalisées ;

► **le dynamisme des inscriptions enregistrées à la rentrée d'août 2023** ; celui-ci a permis de compenser le niveau relativement plus bas des inscriptions enregistrées au premier semestre. Au final, le nombre d'inscrits en 2023 est sensiblement égal à celui de 2022.

3.1.4. Le mercredi jeunesse

En 2023, le total des heures enfants réalisées augmente de 3% par rapport à l'année précédente. Cependant, cette augmentation est plus modérée que celle du nombre d'inscrits qui progresse de 7%.

Cette situation s'explique par le nombre de jours de fonctionnement de l'activité qui a diminué 6% (soit -2 jours) par rapport à 2022.

De manière générale, le mercredi jeunesse reste une activité dynamique, avec une tendance à la hausse continue sur les trois dernières années.

3.1.5. La pause méridienne

Dans le cadre du contrat de quasi-régie conclue avec la Commune de Saint-Denis, la SPL assure des prestations de surveillance et d'animation des enfants pendant le temps de la pause méridienne et à procédé au recalibrage des effectifs affectés à cette action au début du second semestre 2023 afin d'atteindre les objectifs quantitatifs fixés au contrat, soit 60 animateurs en poste quotidiennement.

3.2. Evolution qualitative des activités en 2023

3.2.1. Objectifs de l'année 2023

Au cours de cette année, la SPL a mis en place une nouvelle approche éducative tant pour les enfants que pour les équipes d'animation. En adoptant une organisation axée sur la planification de thématiques trimestrielles, l'objectif était d'enrichir l'expérience des enfants en fournissant un contenu éducatif diversifié et de qualité.

Cette structuration de l'année autour de trimestres thématiques visait à offrir aux enfants une immersion plus profonde et engageante, tout en répondant à leurs besoins et intérêts évolutifs. Cette approche a permis de concevoir des programmes plus ciblés et adaptés, favorisant ainsi leur épanouissement personnel et leur développement global.

De plus, cette nouvelle organisation a ouvert des opportunités de collaborations enrichissantes avec divers partenaires thématiques, offrant aux enfants un contenu éducatif varié et approfondi, stimulant leur curiosité.

Les objectifs éducatifs et généraux de cette approche trimestrielle sont les suivantes :

- Fournir une expérience enrichissante et structurée : en planifiant des thématiques spécifiques pour chaque trimestre, l'objectif est de créer un environnement d'apprentissage organisé et engageant pour les enfants. Cela leur permet d'explorer différents sujets de manière approfondie et cohérente, favorisant ainsi leur développement global.
- Répondre de manière adaptée aux besoins et intérêts mouvants des enfants : Cette approche, attentive à leur évolution, vise à fournir des activités et des programmes pertinents et stimulants à divers moments de l'année. Cette démarche soutient ainsi leur motivation et leur engagement tout au long de leur parcours scolaire.
- Concevoir des programmes ciblés et adaptés : En divisant l'année en trimestres thématiques, l'objectif est de créer des programmes éducatifs qui sont spécifiquement adaptés aux intérêts et aux besoins des enfants pour chaque période. Cela permet d'offrir des expériences d'apprentissage plus personnalisées et pertinentes.
- Offrir une variété d'expériences éducatives : En explorant différents thèmes à chaque trimestre, les enfants ont l'occasion d'acquérir une large gamme de connaissances et de compétences. Cela favorise leur développement intellectuel, social, émotionnel et physique de manière ludique.
- Collaborer avec des partenaires spécialisés : En travaillant avec des partenaires et des experts dans chaque domaine thématique, l'objectif est de garantir la qualité des activités proposées. Cela permet d'enrichir l'expérience éducative des enfants en leur offrant des perspectives et des connaissances approfondies dans chaque domaine d'apprentissage.

3.2.2. Les dispositifs d'accueil

Tout au long de l'année, les activités ont été rythmées par différents thèmes, offrant ainsi aux enfants des opportunités d'apprentissage ludique et varié. La santé, les sciences, les technologies et le sport ont été au cœur des programmes, permettant aux enfants de découvrir, d'expérimenter et d'apprendre tout en s'amusant.

Les accueils périscolaires ont été conçus comme une extension de l'environnement éducatif de l'école, offrant aux enfants un cadre sécurisé et stimulant. Le matin, des activités douces favorisant une

transition harmonieuse vers la journée scolaire ont été organisées, tandis que l'après-midi offrait un espace dynamique pour des activités à thèmes variées, favorisant l'engagement, l'apprentissage et le divertissement.

Les Mercredis Jeunesse ont également offert aux enfants des moments de plaisir et de découverte, avec la possibilité de participer à des activités en extérieur et de partager des moments de jeu avec leurs parents. Ces moments ont été conçus dans une optique de promotion de la parentalité et de découverte, permettant à chacun de s'exprimer et de trouver sa place.

Pendant les vacances, les équipes ont préparé des projets d'animation variés, offrant aux enfants des expériences inoubliables et enrichissantes. Des partenariats solides ont permis l'accès à une diversité d'activités de qualité, allant de l'expérimentation scientifique à la découverte de nouvelles technologies, en passant par des activités sportives et des initiatives axées sur la santé et le bien-être.

En somme, chaque période a été marquée par des moments forts et des expériences captivantes, visant à enrichir le parcours éducatif et de loisirs des enfants tout en favorisant leur épanouissement personnel.

3.2.3. Les actions phares de l'année

- Les Cafés Parents :

Les cafés parents du 1^{er} février 2023 ont initié une année de collaboration renforcée entre les parents et les équipes d'encadrement. Ils ont permis une meilleure compréhension des orientations pédagogiques et des activités proposées, renforçant ainsi les liens et établissant une communication ouverte.

- La Journée Internationale des Forêts :

En mars, les enfants ont participé à des activités sensibilisant à l'importance des forêts et de la biodiversité, scellant un partenariat avec l'ONF pour un programme éducatif sur les enjeux forestiers.

- Concours « Une Terre à Partager » :

Avril à juin, les enfants ont développé des projets scientifiques, soutenus par les Petits Débrouillards, visant à sensibiliser aux enjeux environnementaux et à promouvoir la créativité.

- La Première Édition de la Parenthèse :

Le 5 juillet 2023, une journée a été dédiée à faciliter la transition des enfants vers l'école, informer les parents sur nos actions éducatives, renforcer les liens familiaux et proposer des activités interactives pour leur développement.

- La Marche des Abeilles :

De septembre à octobre 2023, la marche sponsorisée a mobilisé les enfants pour sensibiliser à l'importance des abeilles, collectant des fonds pour des activités éducatives sur l'environnement.

- Star'Opé :

Cette action, démarrée en mars, a donné aux enfants l'opportunité de développer leurs talents vocaux, renforçant leur créativité et leur participation artistique.

- La JIDE « Un crayon pour mes droits » :

En novembre, des ateliers de dessin ont permis aux enfants de s'exprimer sur leurs droits, avec une exposition itinérante pour sensibiliser le public à l'importance des droits de l'enfant.

Chaque initiative s'inscrit dans l'engagement de la SPL à offrir aux enfants un environnement éducatif enrichissant, favorisant leur développement global.

3.3. La politique tarifaire

La grille tarifaire, appliquée depuis août 2021 sur la commune de Saint-Denis, induit une tarification basée sur l'appartenance de chaque famille à une tranche de quotient familial précise, permettant ainsi la prise en compte de la composition de chaque famille.

Les évolutions tarifaires découlant de son application ont volontairement été réduites en mercredi jeunesse et en ASH grandes vacances, le principe étant de permettre au plus grand nombre de familles de bénéficier de ces accueils.

Au cours de l'exercice 2023, la SPL a procédé à aucune modification des tarifs pratiqués.

3.4. Etat des ressources humaines et données sociales

3.4.1. Evolution des effectifs de la SPL

L'effectif ETP de la SPL OPE se décompose comme suit :

Catégorie	Libellé	2023	2022	$\Delta 2023 / 2022$
Personnel d'animation	Non cadre	159	176	-10%
	cadre	0	0	
	Total animation	159	176	-10%
Personnel administratif	Non cadre	27	23	17%
	cadre	6	6	0%
	Total administration	33	29	14%
Total général		192	205	-6%

Une diminution de 6% des effectifs globaux de la SPL en équivalent temps plein (ETP) est observée. Cette réduction s'explique essentiellement par l'optimisation du personnel d'animation, rendue possible par l'intégration des responsables de structure accueillant moins de 50 enfants au sein des équipes d'encadrement.

Cette démarche a en effet conduit à une réduction de 27 ETP au total sur l'exercice, compensée toutefois par :

- l'embauche de 10 salariés ETP liée aux augmentations d'activité énoncées aux pages 3 et 4 du présent rapport ;
- l'embauche de 4 ETP au siège, dans le cadre de la structuration des services administratifs.

3.4.2. Les accords conclus en 2023

- L'accord d'entreprise conclu le 15 novembre 2023 comprend un ensemble de mesures visant à améliorer les conditions des salariés. Parmi celles-ci figurent notamment des dispositions relatives aux départs à la retraite, à la couverture santé (mutuelle et prévoyance), au forfait jour pour certains postes, etc.
- Les négociations annuelles obligatoires (NAO), signés en date du 21 novembre 2023 prévoient le versement d'une prime exceptionnelle de Partage de la Valeur, d'un montant global de 36k€.
- L'accord de politique salariale signé le 12/12/2023, définit des règles de fixation de l'ensemble des éléments de rémunération de l'entreprise (salaires, évolutions, primes individuelles ou collectives, ...) et pose un cadre général aux outils de management par la rémunération. Cette politique permet également de se prémunir des risques de dérives, insatisfactions et erreurs, inévitables lorsque les négociations individuelles déterminent seules les rémunérations, sans ligne directrice.

3.5. Gestion des risques

3.5.1. Principaux risques et incertitudes sur l'exercice 2023

Il n'y a pas eu de risques provisionnés sur l'année 2023.

Toutefois, bien que non provisionnée, deux situations méritent une attention particulière :

- la première concerne la réalisation des entretiens professionnels et, de manière plus générale, le respect des obligations prévues dans le cadre de l'état des lieux récapitulatif du parcours professionnel de chaque salarié intervenant tous les 6 ans. Afin de pallier le retard pris en la matière, un plan de rattrapage a été lancé en 2023.
- la seconde concerne le licenciement pour inaptitude du directeur des activités, pour lequel une procédure prud'homale a été engagée. A ce jour, cette demande a été déboutée en première instance. Cependant, une action en appel a été initiée.

3.5.2. Contrôle interne et externe

Dans le souci d'une plus grande maîtrise des risques, les mesures envisagées concernant la mise en place d'un service Qualité au sein de la SPL ont été effectivement concrétisées. Dès le second semestre de l'année 2023, ce service a été établi, marquant ainsi l'engagement de la SPL à renforcer la maîtrise des risques au sein de notre organisation.

Ce service joue un rôle essentiel dans :

- la mise en place d'un système qualité : définition d'une démarche qualité, de la cartographie des processus, des procédures, du système documentaire, etc.

- la mise en place et la supervision d'un système de contrôle interne efficace, ainsi que dans la gestion proactive des risques. Ses missions incluent notamment la conception d'une cartographie des risques ainsi que des mesures de maîtrise de ces risques. Cette initiative démontre l'attachement à la qualité

et à la sécurité des activités de la SPL, ainsi que la volonté constante d'amélioration continue. Les travaux préparatoires à sa mise en œuvre ont démarré à la fin de l'exercice 2023.

En outre, dans le cadre de la prévention des risques pouvant impacter l'image de marque de la SPL, un comité éthique a été créé au second semestre 2023. Les sujets traités par le comité ont été les suivants :

- Le principe de laïcité et son application au sein de la SPL ;
- les risques inhérents aux programmes pédagogiques du second semestre 2024 ;
- les risques inhérents aux programmes pédagogiques 2025.

Enfin, il est à noter que la SPL n'a fait l'objet d'aucun contrôle externe sur les trois derniers exercices.

4. PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE LA SPL

La situation financière présentée ci-après a été établie conformément aux règles et méthodes comptables habituelles. Les données présentées ci-après ne concerne que la commune de Saint-Denis.

L'exercice concerné a une durée de 12 mois et couvre la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Enfin, les éléments de comparaison sont établis à partir :

- des données prévisionnelles validées au conseil d'administration du 23 septembre 2023 ;
- des données issues des comptes annuels 2022, arrêtés par le conseil d'administration en date du 05 juillet 2023.

Dans les analyses qui suivent :

- R.2023 désigne les éléments réalisés en 2023 ;
- R.2022 désigne les éléments réalisés en 2022 ;
- P.2023 désigne le budget adopté pour 2023.

Les montants présentés sont exprimés en K€.

4.1. Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice 2023 sont les suivants :

LIBELLE	Réel 2022	Prévisionnel 2023	Reel 2023	Variations R2023/P2023	Variations R2023/R2022
Produits d'exploitation	7 713	7 548	7 720	2%	0%
Chiffre d'affaires	2 943	3 150	3 237	3%	10%
Subventions d'exploitation	4 770	4 398	4 483	2%	-6%

On note une augmentation du chiffre d'affaires sur l'exercice 2023, qui compense la diminution des subventions et permet le maintien d'un montant stable de produits d'exploitation par rapport à l'année précédente.

Les produits d'exploitation ont dépassé les prévisions de 2%, grâce à la croissance simultanée du chiffre d'affaires et des subventions d'exploitation.

4.1.1. Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé dépasse les prévisions de 3% en raison de l'augmentation de 60k€ des facturations de la Pause Méridienne (collectivités). D'une part, cette situation résulte d'un accroissement du prix unitaire de la prestation dans le cadre du renouvellement du contrat couvrant la période d'août 2023 à juillet 2025 ; d'autre part, elle découle de la réduction du taux d'absentéisme dès le second semestre 2023 sur cette activité, permettant ainsi la réalisation d'un nombre plus important de prestations sur la période considérée.

LIBELLE	Réel 2022	Prévisionnel 2023	Reel 2023	Variations R2023/P2023	Variations R2023/R2022
Produits d'exploitation	7 713	7 548	7 693	2%	0%
Chiffres d'affaires	2 943	3 150	3 237	3%	10%
Particuliers	2 700	2 845	2 863	1%	6%
Collectivités	243	305	374	23%	54%

En outre, le chiffre d'affaires résultant des contributions des familles (particuliers) est en augmentation par rapport à 2022, eu égard à l'augmentation du niveau d'activité ainsi que d'une modification significative de la structure de sa clientèle d'autre part.

On observe, dans le cadre de la répartition des familles par tranche de quotient familial, un glissement des effectifs vers les tranches les plus élevées tant en accueil périscolaire qu'en mercredi jeunesse

4.1.2. Les subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation pour l'année 2023 augmentent de 58k€ par rapport aux prévisions, en raison de deux facteurs principaux :

- Une augmentation de la contribution CAF, qui excède les prévisions et résultant de subventions reçues non prises en compte l'année précédente.
- Une augmentation du poste transferts de charges (+38k€), résultant de la perception de fonds liées aux indemnités journalières d'une part, et aux remboursements de frais de formation d'autre part.

LIBELLE	Réel 2022	Prévisionnel 2023	Reel 2023	Variations R2023/P2023	Variations R2023/R2022
Subventions d'exploitation	4 770	4 398	4 456	1%	-7%
Collectivités	2 900	2 900	2 900	0%	0%
CAF - Enfance	827	944	1 000	6%	21%
ASP - Aides à l'emploi	780	398	362	-9%	-54%
Autres	263	156	194	25%	-26%

Toutefois, le montant des aides à l'emploi diminue de 436 K€ par rapport à 2022 en raison de la réduction du taux de prise en charge de ces contrats opérée au second semestre de l'exercice précédent ; il est à noter que ce montant se situe en dessous des prévisions, la SPL n'ayant pu obtenir auprès des instances compétentes le nombre de contrats aidés prévus sur l'exercice.

4.2. La masse salariale 2023

Les charges de personnel (hors formation) représentent près de 78% des charges totales, soit une diminution de 3 points au regard de leur part relative 2022.

Les charges de personnel dépassent les prévisions de 2% en raison de l'accroissement du niveau d'activité au second semestre 2024.

Néanmoins, on note sur l'exercice une diminution globale de 3% de la masse salariale par rapport à 2022.

Il est important de préciser que les mesures d'optimisation des effectifs d'encadrement entamée en 2023 ont ainsi grandement contribué à l'obtention de ces résultats.

	Données 2022	optimisation encadrement	augmentation liée à l'activité	impacts de l'inflation	Autres variations	total des variations	Données provisoires 2023	Δ Situation initiale / Situation finale
Activité								
Effectifs inscrits	43 300		2 746			2 746	46 046	6%
Nbre heures enfants réalisées	1 100 000		57 000			0	1 157 000	5%
Effectifs ETP	205	-27	14			-13	192	-13%
ETP ANIMATION	176	-27	10			-17	159	-15%
ETP ADMINISTRATION	29		4			4	33	14%
Masse salariale TOTALE (en K€)	6 132	-738	563	213	-204	-166	5 966	-3%
Masse salariale ANIMATION (en K€)	4 597	-738	246	213		-279	4 318	-6%
dont Variables :	297	0	0	0		-70	227	-24%
prime Précarité	75					-8	67	
primes tutorat	84					-72	12	
indemnité inflation	20					-20	0	
autres primes	67					-11	56	
autres	213					2	214	
Masse salariale ADMINISTRATION (en K€)	1 165	0	317			317	1 483	27%
dont Variables :	22					51	73	229%
Indem. retraite	0					37	37	
indem. Congés payés	0					11	11	
autres	22					3	24	
Autres charges de personnel* (en K€)	370				-204	-204	166	-55%
Aides à l'emploi - ASP (en K€)	780					-418	362	-54%

Dans le détail, les mesures d'optimisation des effectifs d'animation ont permis une réduction globale de près de 738 K€ (effet volume), contrebalancées par :

- . Une augmentation de l'activité de l'activité ayant entraîné une augmentation des effectifs d'encadrement correspondant à un montant global de 246 K€ ;
- . Un effet prix essentiellement liée aux augmentations du smic, soit près de 213 K€ ;
- . Le coût de la structuration des services du siège, soit 317 K€. Il est nécessaire de préciser que ce coût intègre des frais de départ à la retraite, de rupture de contrats et indemnités diverses qui y sont liées, pour un total de 48 K€.

4.3. Résultats de la SPL

Pour l'exercice 2023, la SPL dégage un résultat net positif de 128 K€.

En outre, l'excédent brut d'exploitation de l'exercice atteint la somme de 160 K€, enregistrant une augmentation de 9,6 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance est principalement attribuable à l'augmentation du chiffre d'affaires ainsi qu'à une baisse des charges de personnel

Pour la deuxième année consécutive, la SPL a pu dégager une participation correspondant en 2023 à un montant de 18 K€.

LIBELLE	R.2023	R.2022	ΔR.2023/ R.2022
Produits d'exploitation	7742	7789	-1%
Charges d'exploitation	7568	7601	0%
Résultat d'exploitation	174	188	-7%
Résultat financier	25	0	NS
Résultat courant avant impôts	199	188	6%
Produits exceptionnels	7	10	-30%
Charges exceptionnelles	19	7	171%
Résultat exceptionnel	-12	3	NS
Impôts sur les bénéfices	41	48	-15%
Participation des salariés aux résultats	19	6	217%
BENEFICE	128	137	-7%

5. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

5.1. Les évènements postérieurs à la clôture

Les évènements notables survenus après le 31 décembre 2023 sont les suivants :

- **Projet d'entrée de la commune de Sainte-Suzanne au capital de la SPL**

En date du 11 avril 2024, le Conseil Municipal de Sainte-Suzanne a validé l'entrée au capital de la SPL pour un montant de 20 K€ et autorisé le maire à lancer les démarches relatives à la mise en œuvre d'une concession de service public avec la SPL OPE.

- **Projet d'entrée de la commune de Saint-Benoît au capital de la SPL**

Le Conseil Municipal de Saint-Benoît sera amené à délibérer sur une entrée au capital de la SPL pour un montant de 2 000 € en mai 2024.

Le conseil d'administration de la SPL OPE a approuvé l'entrée de ces deux nouveaux actionnaires en date du 17 avril 2027.

- **Renouvellement de la CSP de Saint-Denis**

La SPL entre dans la phase de négociation sur les caractéristiques essentielles du nouveau contrat de concession pour la période 2024-2029, suite au dépôt d'une offre remise aux services compétents de la Ville de Saint-Denis au début du mois de mai.

- **Obtention du statut de société à mission**

En date du 17 avril 2024, le Conseil d'Administration de la SPL OPE a approuvé le projet d'obtention du statut d'entreprise à mission. Celui-ci suppose une modification des statuts afin d'intégrer :

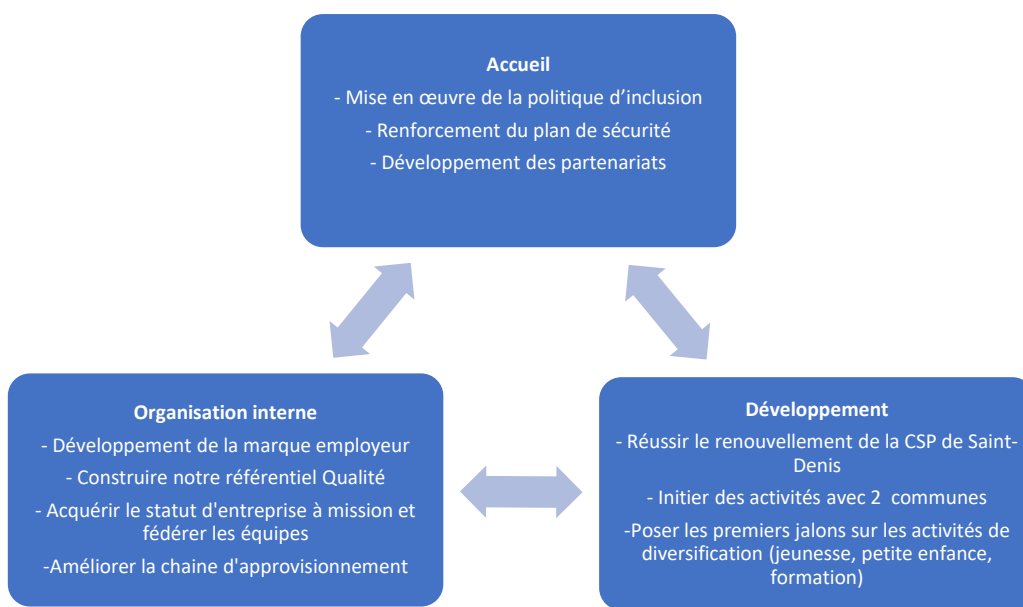
- la raison d'être de la SPL, déclinée comme suit : *Investir sur la Jeunesse pour porter l'ambition d'un avenir prometteur ;*

- les valeurs : *la famille*, ainsi que les engagements pris : *favoriser l'épanouissement des enfants, lutter contre la reproduction des inégalités sociales, contribuer à l'équilibre familial.*

5.2. Les orientations fixées pour l'année 2024

L'exercice 2024 s'inscrit dans la continuité du plan BIENVENUE.

Outre le confortement des actions initiées en 2023, les orientations sur 2024 s'articulent autour de dix enjeux stratégiques :



En matière d'accueil, la SPL prévoit de s'appuyer sur les objectifs de l'école du bonheur pour guider ses actions. Dans cette optique, il s'agira :

- D'introduire de nouvelles activités afin de diversifier les initiatives, plaçant ainsi l'enfant au cœur de nos préoccupations.
- D'offrir aux enfants des expériences enrichissantes, tout en favorisant une implication active des parents pour renforcer la parentalité et promouvoir le bien-être de tous.

6. BILAN DE LA GOUVERNANCE

6.1. Actionnariat

Libellé	Nombre d'actions	montant unitaire	total du capital	part relative
Commune de Saint-Denis	2 500	1 000 €	2 500 000 €	99,2%
Commune de la Possession	20	1 000 €	20 000 €	0,8%
Total	2 520	2 000 €	2 520 000 €	100%

Sur les trois dernières années, l'actionnariat n'a connu aucune modification.

6.2. Les dirigeants

6.2.1. Les administrateurs de la SPL

Collectivité	Représentant au Conseil d'administration	Date de nomination
Commune de Saint-Denis	Alexandra CLAIN	27 décembre 2021
	Brigitte ADAME	21 septembre 2018
	Genevieve BOMMALAIS	21 septembre 2018
	Joelle RAHARINOSY	18 juillet 2020
	Stephane PERSEE	18 juillet 2020
Commune de la Possession	Jean- Max BOYER	18 juillet 2020
	Michèle MILHAU	2 septembre 2020

Aucune modification de la liste des administrateurs n'est intervenue dans le courant de l'année 2023.

6.2.2. Les représentants à l'assemblée spéciale

Néant

6.2.3. Les représentants à l'Assemblée générale

Collectivité	représentant à l'Assemblée Générale	date de nomination	Observations
Commune de Saint-Denis	Jean-Claude LAKIA SOUKALIE	18-juil.-20	
Commune de la Possession	Gilles HUBERT		Remplacé par Michel FROMENTIN en juin 2022
Commune de la Possession	Michel FROMENTIN		Remplacé par Mme Michèle MILHAU en 2023

6.3. Organisation de la gouvernance

6.3.1. Principe général

Conformément à l'article 21 des statuts, la direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personnel physique choisie en dehors du conseil. Le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale.

La délibération relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Le conseil peut à tout moment modifier son choix. Sur

la proposition du président exerçant les fonctions de directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs directeurs généraux délégués. Le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués.

6.3.2. La gouvernance de la SPL en 2023

Celle-ci est assurée par :

- Mme Alexandra CLAIN, nommée en qualité de présidente directrice générale par décision unanime du conseil d'administration en date du 27 décembre 2021.
- M. François ASERVADOMPOULÉ, nommé en qualité de directeur général délégué par décision unanime du conseil d'administration en date du 25 juillet 2022.

6.3.3. Rémunérations

En 2023, le montant total des jetons de présence attribué à l'ensemble des représentants de la commune de la Commune de Saint-Denis s'élève à 2 500 €.

En outre, le montant total brut de la rémunération attribuée au titre des fonctions de gouvernance s'élève à 133 470 € pour l'exercice 2023.

6.3.4. Bilan des réunions de la gouvernance

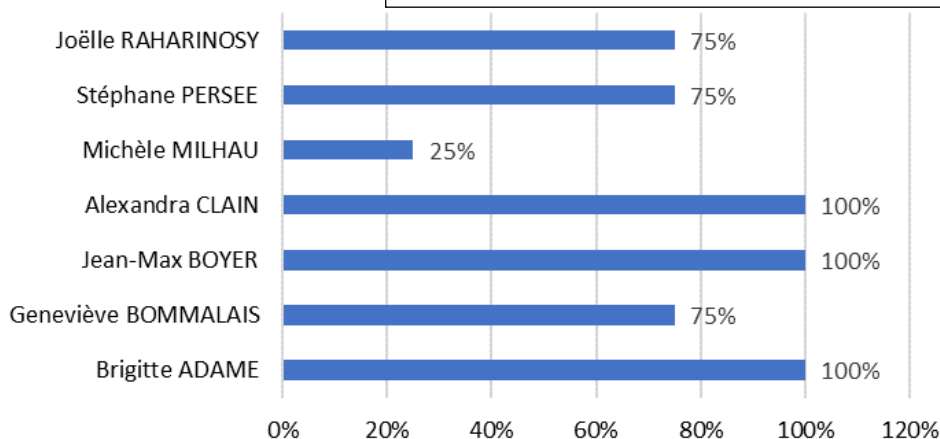
L'article 19 des statuts stipule que « le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au minimum une fois par semestre ».

6.3.4.1. Réunions du conseil d'administration et participation des représentants

Le conseil d'administration s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2023, aux dates suivantes :

- le 05 avril 2023 ;
- le 03 octobre 2023 ;
- le 04 juillet 2023 ;
- le 15 décembre 2023.

Ci-contre les niveaux de présence par administrateur :



Mme Michèle MILHAU, représentante de la commune de la Possession, a été présente au conseil d'administration du 05 avril 2023.

Elle a délivré une procuration à un administrateur de la commune de Saint-Denis pour les conseils d'administration du 04 juillet 2023 et du 15 décembre 2023.

Par ailleurs, le CA de la SPL présente les caractéristiques suivantes :



6.3.4.2. Synthèse de la position des représentants

Les décisions stratégiques prises en conseil d'administration et ayant un impact important pour la SPL, son projet ou la collectivité sont les suivants :

- l'arrêté des comptes 2022 ;
- la composition et nomination des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;
- le transfert du siège social ;
- la feuille de route relative à la démarche qualité et à la gestion des risques ;
- le budget 2024.

Lors du conseil du 05 avril, Mme Michèle MILHAU a pris une position favorable sur les sujets inscrits à l'ordre du jour, conforme à celle prise dans son ensemble par la totalité des membres.

6.4. Contrôle analogue

6.4.1. Modalités prévues par les statuts

Par délibérations du Conseil municipal de Saint-Denis en date du 21 septembre 2018 et du Conseil municipal de la Possession en date du 29 octobre 2018, les Villes de Saint-Denis et de la Possession ont adopté l'annexe 1 des statuts de la SPL afin de définir les règles de contrôle de ces collectivités sur la Société de manière analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

En premier lieu, le contrôle s'exerce par le Comité de contrôle analogue (CCA), qui sera chargé de donner son avis préalablement à tout projet de décision portant sur les orientations stratégiques, sur la gouvernance, la vie sociale et les activités de la société. L'avis du CCA est obligatoirement transmis aux membres du Conseil d'administration

Par ailleurs, il s'effectue aussi au niveau du Conseil d'administration qui détermine les orientations de l'activité de la Société, veille à leur mise en œuvre et se saisit de toute question intéressant sa bonne marche. Le Conseil d'administration ne délibère qu'après prise en compte des avis rendus par le Comité de contrôle analogue.

6.4.2. Composition de la commission de contrôle analogue

Le CCA se compose des personnes suivantes :

- . Le PDG de la SPL ou le Directeur général de la SPL qui a en charge l'animation du CCA ;
- . Un élu non membre du Conseil d'administration, représentant chaque collectivité membre ;
- . Le Directeur général des services de chaque collectivité membre ;
- . Le Directeur général adjoint des collectivités ayant confié une mission pérenne à la Société.

Les personnes composant le CCA en 2023 sont les suivantes :

Noms et prénoms	Collectivité	Fonction	Observations
Alexandra CLAIN	Commune de Saint-Denis	PDG de la SPL	
Jean-Claude LAKIA SOUKALIE	Commune de Saint-Denis	Elu	
Albert MARIMOUTOU	Commune de Saint-Denis	DGS	
Carine SAQUE	Commune de Saint-Denis	DGA	remplacé par Johny DENNEMONT en juin 2023
Pascale VAR COURTOIS	Commune de la Possession	Elu	
Jean Sébastien LUCIAN	Commune de la Possession	DGS	

6.4.3. Bilan du contrôle analogue

Le CCA s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2023, aux dates suivantes :

- le 29 et 31 mars 2023 ;
- le 25 septembre 2023 ;
- le 21 juin 2023 ;
- le 05 décembre 2023.

Les avis du CCA ont porté sur les décisions stratégiques suivantes :

- l'arrêté des comptes 2022 ;
- la composition et nomination des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;
- le transfert du siège social ;
- la feuille de route relative à la démarche qualité et à la gestion des risques ;
- le budget 2024.

Mme Pascale VAR COURTOIS, représentante de la commune de la Possession au CCA, a été absente aux 5 réunions tenues au cours de l'exercice 2023.